DOSSIER DE PRESSE

«Semaine européenne du développement durable 2018 : des jardineries s'engagent pour promouvoir le jardin au naturel !»

FREDON Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

Région Hauts-de-France

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Communiqué de presse

22 mai 2018

Semaine européenne du développement durable 2018 : des jardineries s'engagent pour promouvoir le jardin au naturel !

Le jardinage est une activité dans l'air du temps. C'est un plaisir, une activité de détente, ou une passion, les jardiniers retrouvant le plaisir de "faire soi-même". Pour d'autres, le jardin reste un moyen de produire ses propres fruits et légumes.

Lors de la création de nouveaux jardins, qu'ils soient potagers ou d'agrément, la demande d'informations concernant des solutions de jardinage au naturel, préservant la santé, l'environnement et la biodiversité, se fait plus précise.

En 2018, les partenaires techniques et financiers de la charte Jardineries s'associent pour communiquer ensemble à l'occasion de la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 05 juin 2018. Différentes collectivités engagées ou partenaires comme la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et le SAGE Scarpe-Aval, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, sur l'ORQUE de la vallée de l'Escrebieux, la Métropole Européenne de Lille, sur l'ORQUE des champs captants Sud-Lille, Noreade sur ses territoires ORQUE, participent localement ou relayent ce projet.

Les techniques de jardinage au naturel (paillis, outils de désherbage, variétés résistantes aux maladies, nichoirs à insectes, …) seront valorisées lors de cette semaine européenne sur le développement durable au travers de temps forts organisés en région Hauts-de-France par les magasins engagés (cf. carte des magasins engagés)
http://www.mieux-jardiner.fr/spip.php?rubrique70

De ce constat est né en 2015 un partenariat entre la FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles) Nord Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et la Région des Hauts-de-France, afin d'orienter les jardiniers amateurs vers des techniques respectueuses de l'environnement, au travers d'une charte Jardineries « Jardinez naturellement en préservant la santé et l'environnement ».

Les jardineries représentent des acteurs-clefs si l'on souhaite faire évoluer ces pratiques de jardinage, et promouvoir des solutions naturelles au jardin, permettant de préserver les ressources en eau, et la biodiversité.

23 magasins volontaires ont signé cette charte et privilégient le recours aux alternatives, grâce à une communication adaptée, et à la formation des conseillers vendeurs. Ils anticipent progressivement la réglementation qui interdira la vente de produits phytopharmaceutiques chimiques de synthèse pour le jardin à partir du 1er janvier 2019.

La plupart des particuliers qui entretiennent leur jardin avec des produits de traitement ont une méconnaissance de la dangerosité de ces produits chimiques et de mauvaises pratiques en découlent. Ils devront bientôt suivre l'exemple des villes qui, depuis le 1er janvier 2017, ont supprimé l'usage de ces produits sur la plupart des espaces urbains, avec la mise en place de la loi Labbé du 6 février 2014.

Contacts presse :
FREDON Nord Pas-de-Calais 265 rue Becquerel – BP 74 62750 LOOS-EN-GOHELLE
www.fredon-npdc.com Tél : 03-21-08-62-90
Odile Muchembled : Directrice - odile.muchembled@fredon-npdc.com
Sylvie Barois : Responsable Secteur Environnement – sylvie.barois@fredon-npdc.com

SOMMAIRE

Fiche 1 : Présentation de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Fiche 2 : Points de vente engagés et collectivités partenaires

Fiche 3 : Exemples de solutions alternatives et intérêt des espèces locales en Hauts-de-France

Annexes :

- Charte « jardiner en préservant sa santé et son environnement »

FREDON Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

Région Hauts-de-France

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

1) La charte « jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Pourquoi cette charte ?

- **Contexte**

En France, on compte 17 millions de jardiniers amateurs (étude IFAP 2007) qui utilisent plus de la moitié du tonnage des matières actives phytopharmaceutiques utilisés en zones non agricoles (Observatoire des Résidus de pesticides, 2009)
Ces matières actives qui entrent dans la composition des produits phytopharmaceutiques peuvent être dangereuses pour l'environnement, et la santé humaine.
Les jardiniers amateurs ne font pas toujours bon usage de ces produits (surdosage, manipulation dangereuse, application sur des surfaces imperméables, etc). Ces mauvaises pratiques augmentent les risques pour leur santé, celle de leur entourage, et pour l'environnement, notamment la qualité de l'eau.

- **Anticiper la législation**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI).

1er janvier 2017 :
• **Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics** pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries.
• Interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs

1er janvier 2019 : **Interdiction totale de la commercialisation** et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel.

Dans ces deux cas, les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque, ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être encore utilisés.

Pour préserver l'environnement et la santé de tous, des jardineries se sont investies dans une action d'information de leur clientèle, en signant la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ».
Cette charte décline de manière opérationnelle un partenariat mis en œuvre entre la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Nord Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et la Région des Hauts-de-France, pour une diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les particuliers et pour une lutte contre des plantes exotiques envahissantes.

FREDON Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

Région Hauts-de-France

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Qui est concerné ?

Les magasins qui vendent des articles dédiés à l'entretien du jardin (hors grandes surfaces alimentaires) peuvent adhérer à la Charte :

- Jardineries
- Libre Service Agricole (LISA)
- Graineteries
- Grandes surfaces de bricolage
- Horticulteurs

Cette adhésion se formalise par une cotisation. Elle couvre une formation sur les solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques et l'intérêt des espèces locales, l'accompagnement et la mise à disposition d'outils de communication, ceci chaque année.

Objectifs de la charte

Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau,

- Protéger la santé publique,
- Promouvoir les solutions alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques et les espèces (essences) locales afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes,
- Diminuer, pour la société, les coûts écologiques et économiques inhérents à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires…) et des plantes exotiques envahissantes (coût des campagnes d'arrachage…).

Les partenaires de la charte

Cette démarche incitative a pu voir le jour grâce au partenariat entre la FREDON Nord Pas-de-Calais (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et la Région des Hauts-de-France, accompagnés localement par des collectivités.

FREDON Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

Région Hauts-de-France

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Quels engagements pour les points de vente ?

- Valorisation des outils de communication qui ont vocation à orienter le client vers l'offre de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques et aux plantes exotiques envahissantes.
- Avoir au moins un conseiller-vendeur ou conseiller-technique référent qui aura suivi la formation proposée la première année dans le cadre de cette Charte. Celui-ci sera chargé de diffuser l'information auprès de ses collaborateurs.
- En cas de ventes de produits phytopharmaceutiques, disposer en magasin d'au moins 6 solutions alternatives par catégorie de matériel présent en magasin (cf liste non exhaustive de solutions alternatives).
- Arrêter la distribution de 10 plantes exotiques envahissantes (cf liste).
- Apporter aux clients (demandeur ou non) une information :
    - Sur les risques que présente l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les conseiller sur le jardinage au naturel qui peut être mis en œuvre ;
    - Sur les risques que présente la prolifération des plantes exotiques envahissantes et les conseiller sur les plantes locales qu'ils peuvent planter en substitution.
- Organiser au moins un temps fort par an sur la thématique des solutions alternatives et l'intérêt des espèces (essences) locales (atelier de sensibilisation à destination des particuliers, démonstration, podium, point conseil…).
-

En 2018, les partenaires techniques et financiers de la charte Jardineries s'associent pour communiquer ensemble à l'occasion de la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 05 juin 2018.
Les techniques de jardinage au naturel (paillis, outils de désherbage, variétés résistantes aux maladies, nichoirs à insectes, …) seront valorisées au travers de temps forts organisés par des magasins engagés.

Pour en savoir plus
sur la charte et les enseignes signataires :
http://www.fredon-npdc.com/pages/jardineriespag.html

http://www.mieux-jardiner.fr

sur le jardinage au naturel :
www.jardiner-autrement.fr

FREDON Nord Pas-de-Calais
la santé des végétaux

Région Hauts-de-France

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

2) Collectivités et points de vente engagés

Collectivités engagées, ou partenaires, qui relayent l'opération

- La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, sur l'ORQUE de la vallée de l'Escrebieux
- Métropole Européenne de Lille, sur l'ORQUE des champs captants Sud-Lille
- Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et SAGE Scarpe-Aval
- Noreade (territoires ORQUE)

Points de vente engagés

23 jardineries (mai 2018)

ENSEIGNES engagées sur les Hauts-de-France

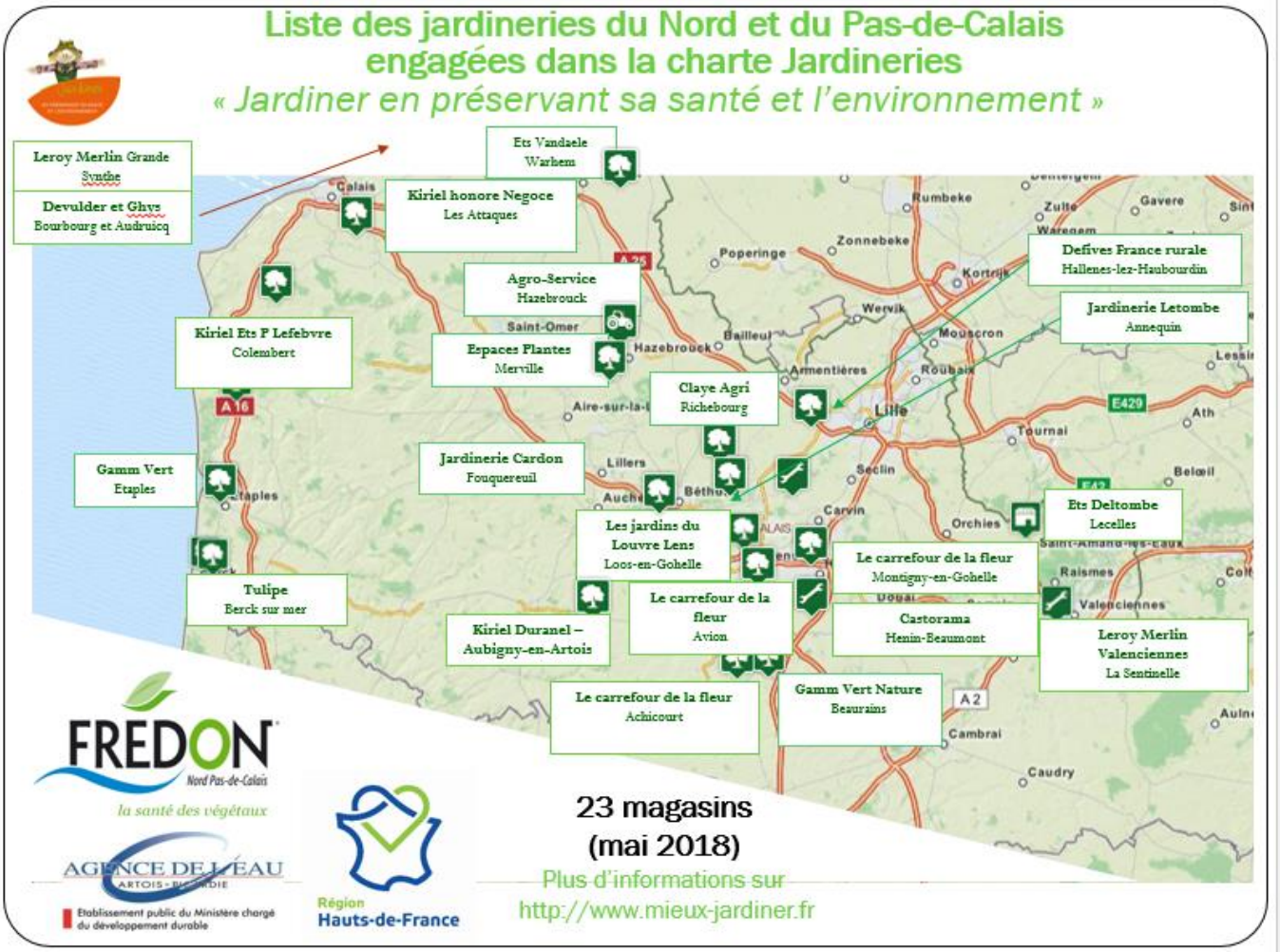

<u>Les enseignes engagées :</u>

- Agro Services – Hazebrouck
- Carrefour de la fleur - Montigny -en-Gohelle
- Carrefour de la fleur - Avion
- Carrefour de la fleur – Achicourt
- Castorama - Hénin-Beaumont
- Defives France Rurale – Hallennes-lez-Haubourdin
- Espaces plantes-Merville
- Ets Claye – Richebourg
- Ets PIERRE LEFEBVRE (KIRIEL) - Colembert
- Ets LUC VANDAELE BERTELOOT - Warhem
- Gamm' Vert – Etaples
- Gamm' Vert nature – Beaurains
- Graineterie Letombe – Annequin

- Honoré Négoce –Kiriel - Les Attaques
- Jardinerie et pépinière – Cardon
- Jardinerie Tulipe de Berck sur Mer
- Kiriel Duranel - Aubigny-en-Artois
- Les Jardins du Louvre – Lens
- Les Ets Deltombe de Lecelles
- Leroy Merlin de Valenciennes (La Sentinelle)
- Leroy Merlin (Grande Synthe)
- Ets Devulder et Ghys (Bourbourg et Audruicq)

Pour connaître les enseignes engagées dans cette démarche près de chez vous
http://www.fredon-npdc.com/pages/jardineriespag.html

3) Solutions alternatives et intérêt des espèces locales en région Hauts-de-France

Liste des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques préconisées dans le cadre de la Charte (liste non exhaustive)

En règle générale, il convient de privilégier les produits locaux.

<table>
<tr><td rowspan="4">CATEGORIE A : Alternatives aux désherbants</td><td>Sous-catégorie 1
Paillis
Préventif</td><td colspan="2">Paillis organique :
o Écorces de pin
o Paillettes de lin
o Bois déchiqueté (copeaux)
o Écorces de feuillus
o Paillettes de chanvre
o Cosses de fèves de cacao
o Feutre végétal
o Cosses de blé
o Bâches en fibre végétale

Paillis minéraux :
o Divers granulats minéraux
o Pouzzolane
o Sable</td></tr>
<tr><td>Sous- catégorie 2
Plantes couvre-sol
Préventif</td><td>o Consoude à grandes fleurs (Symphytum officinale) - très rustique
o Géranium des prés (Geranium pratense)
o Lamier maculé nain (Lamium maculatum) - soleil/mi-ombre
o Céraiste tomenteuse (Cerastium tomentosum) – soleil
o Aspérule odorante (Galium odoratum) – ombre
o Bugle rampant (Ajuga reptans) - en sol frais
o Lierre (Hedera helix) - soleil/ombre
o Fraisier des bois (Fragaria vesca), attention à ne pas implanter Duchesnea indica qui est envahissant – soleil/mi-ombre</td><td>o Petite pervenche (Vinca minor) – ombre
o Thym(Thymus sp.) - soleil
o Sédum (Sedum) - soleil/sol sec
o Campanule des murs (Campanula portenschlagiana) – soleil
o Marguerite (Leucanthemum vulgare) - soleil
o Origan (Origanum vulgare) – soleil
o Géranium sanguin (Geranium sanguineum) – mi-ombre
o Achillée millefeuille (Achillea millefolium)- soleil
o Lavande (Lavandula sp.) - soleil</td></tr>
<tr><td>Sous-catégorie 3
Outils pour le désherbage
Curatif</td><td>Désherbage mécanique :
o Couteau à désherber
o Arrache-racine
o Sarcloir mécanique
o Binette
o Fourche à bêcher
o Croc</td><td>Désherbage thermique :
o Désherbeur thermique à gaz
o Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (utilisation de l’eau chaude)</td></tr>
<tr><td></td><td>Sous-catégorie 4
Entretien des pelouses</td><td>o Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l’ombre
o Scarificateur manuel</td><td>o Scarificateur à moteur
o Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8cm)
o Amendement calcaire et magnésien</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td rowspan="4">CATEGORIE B : Fertilité du sol et croissance des plantes</td><td>Sous-catégorie 5
Amendements</td><td colspan="2">Amendement organique :
O Compost végétal
O Fumier composté
Amendement calcaire et magnésien
O Test de pH du sol</td><td>Créer son amendement :
O Balai à feuilles
O Tondeuse à gazon
O Sac de ramassage des déchets
O Composteur
O Broyeur à végétaux
O Brouette</td></tr>
<tr><td>Sous -catégorie 6
Engrais</td><td colspan="2">Engrais organiques :
O Engrais organo-minéraux (avec la mention AB)
O Engrais foliaire</td><td>Engrais verts :
O Moutarde Sinapis spp.
O Phacélie à feuilles de tanaisie Phacelia tanacetifolia
O Colza d'hiver Brassica napus
O Navette Brassica rapa
O Sarrasin Fagopyru mesculentum
O Vesce Vicia spp.
O Seigle Secalecereale
O Trèfle violet Trifolium pratense
O ...</td></tr>
<tr><td>Sous-catégorie 7
Outils pour le travail du sol</td><td colspan="2">O Fourche à bêcher
O Croc</td><td>O Fourche écologique (type grelinette)
O Griffe de jardin</td></tr>
<tr><td>Sous-catégorie 8
Arrosage</td><td colspan="2">Récupération d'eau de pluie :
O Récupérateur d'eau de pluie
Économie d'eau
O Paillis végétaux</td><td>Optimiser l'arrosage :
O Tuyau microporeux
O Tuyau avec goutteur</td></tr>
<tr><td>CATEGORIE C : Prévention des maladies</td><td>Sous-catégorie 10
Plantes moins sensibles
Préventif</td><td colspan="3">Fruits et légumes :
O Pommes de terre peu sensibles au mildiou
O Tomates les moins sensibles au mildiou, aux virus et autres maladies
O Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur)
O Haricots résistants à l'anthracnose
O Épinards résistants au mildiou
Arbres fruitiers :
O Pommiers (tavelure)
O Pécher (cloque)
O Cassissier et groseillier (oïdium)
O Cerisier et prunier (moniliose)
O Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille…)</td></tr>
<tr><td>CATEGORIE D : Lutte contre les ravageurs</td><td>Sous-catégorie 11
Solutions acceptées en agriculture biologique
Préventif</td><td colspan="2">Pièges :
O Piège à limace
O Collier-piège à carpocapse
O Collier anti-fourmi
O Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise
O Piège orange contre la mouche de la carotte
O Piège bleu contre les thrips
O Collier à glu anti-insecte
O Pince à taupe
O Pince à campagnol
O Pièges à mulots et campagnol</td><td>Barrières contre les ravageurs :
O Voile anti-insecte
O Filets anti-oiseaux
O Sachets papier de protection des fruits</td></tr>
</table>

	Sous-catégorie 12 Solutions acceptées en agriculture biologique *Curatif*	**Produits de traitement sélectifs :** O Géotextile à placer sous les allées gravillonnées	**Lutte biologique, lâcher d'auxiliaires locaux *(se rapprocher de la FREDON)* :** O Coccinelles à 2 points *Adalia bipunctata* O Larves de chrysopes O Nématodes contre les limaces O Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque
	Sous-catégorie 13 Long terme : accueil des auxiliaires sauvages *Préventif*	**Abris et nichoirs pour auxiliaires :** O Abris d'hiver pour coccinelles O Abris d'hiver pour les chrysopes O Abris et nichoirs à chauve-souris O Abri pour les hérissons O Nichoirs à insectes O Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux O Pot à perce-oreilles O Nichoirs à mésanges, rouge-gorge, sitelle, grimpereau O Mangeoires à oiseaux (et aliments) O Paillis	**Haies champêtre et arbustes favorables aux insectes auxiliaires :** **Fleurs champêtre :** O Mélange de graines de fleurs sauvages

Liste des plantes exotiques envahissantes

Arrêt de la distribution des plantes et de leurs cultivars listées ci-après :

- **Plantes herbacées terrestres**
  - Balsamines
    - Balsamine géante ou Balsamine de l'Himalaya ou Balsamine glanduleuse ou Impatiente de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera)*
  - Solidages américains
    - Gerbe d'or ou Verge d'or ou Solidage du Canada (*Solidago canadensis)*
    - Solidage géant (*Solidago gigantea)*
    - Balsamine du Cap ou Balsamine orangée ou Impatiente du Cap *(Impatiens capensis)* (en plus pour la Picardie)
- **Plantes aquatiques et semi-aquatiques**
  - Elodée à feuilles alternes ou Elodée crépue ou Grand Lagarosiphon (*Lagarosiphon major)*
  - Hydrocotyle fausse-renoncule ou Hydrocotyle à feuilles de renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides)*
  - Myriophylle du Brésil ou Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum)*
  - Crassule de Helms ou Orpin des marais *(Crassula helmsii)* (en plus pour le Nord Pas-de-Calais)
- **Plantes ligneuses**
  - Cerisier d'automne ou Cerisier noir ou Cerisier tardif (*Prunus serotina)*
  - Cornouiller soyeux ou Cornouiller stolonifère (*Cornus sericea)*
  - Erable negondo ou Erable negundo ou Négondo (*Acer negundo))*

4) Présentation de la FREDON Nord Pas-de-Calais

La FREDON Nord Pas de Calais

La FREDON Nord Pas-de-Calais est un Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal, expert en santé des végétaux : surveillance, prévention, et lutte contre les dangers sanitaires. Elle est membre de FREDON France et fait partie du réseau des FREDON au niveau national.
La FREDON Nord Pas-de-Calais répond aux besoins techniques de ses adhérents (personnes propriétaires ou détenteurs de végétaux ou intéressées à la lutte) dans les filières végétales suivantes : grandes cultures, pommes de terre, cultures légumières et fraises, arboriculture fruitière, cultures ornementales et espaces verts, cultures industrielles, et dans plusieurs domaines d'activités : Luttes collectives et obligatoires, Inspection, Surveillance biologique du territoire des organismes de qualité, Expérimentation, Recherche et développement, Environnement.
La FREDON sensibilise particulièrement les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques en JEVI comme les collectivités, les gestionnaires des routes, les jardiniers-amateurs aux bonnes pratiques et à l'utilisation de méthodes alternatives, visant à préserver la santé, l'environnement, les ressources en eau et la biodiversité.
La FREDON s'attache notamment à promouvoir des pratiques naturelles au jardin auprès des particuliers et associations de jardiniers, en réalisant des interventions dans des salons grand public, des conférences sur le jardinage, des stands auprès d'associations de jardins familiaux.

➢ Lien de la FREDON Nord Pas De Calais avec la charte

La plupart des jardiniers-amateurs ont une méconnaissance de la dangerosité des produits de traitement, et de leurs pratiques. Celles-ci peuvent provoquer des pollutions de l'eau, et propager des plantes exotiques envahissantes.
Afin de sensibiliser ce public, les jardineries représentent des acteurs-clefs pour faire évoluer les pratiques des particuliers, et promouvoir des solutions naturelles au jardin permettant de préserver les ressources en eau, et la biodiversité.
Au vu de la demande des territoires, la FREDON Nord Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional se sont associés pour lancer en 2015 une charte Jardineries, « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » (reprise du modèle de la charte Jardineries développée par la FREDON Champagne-Ardennes).
Cette même charte a été développée par la FREDON Picardie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional de 2014 à 2017.

Cette charte a pour objectif de mettre en avant les techniques de jardinage au naturel, permettant la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

➢ Contact et coordonnées

FREDON Nord Pas-de-Calais 265 rue Becquerel – BP 74 62750 LOOS-EN-GOHELLE
www.fredon-npdc.com Tél : 03-21-08-62-90
Odile Muchembled : Directrice - odile.muchembled@fredon-npdc.com
Sylvie Barois : Responsable Secteur Environnement – sylvie.barois@fredon-npdc.com